

Le monoxyde de carbone tue!

Protégez-vous

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'irrite pas les yeux ni les voies respiratoires. Quand une personne respire du monoxyde de carbone, ce gaz entre dans son sang et y prend la place de l'oxygène. Une intoxication peut causer des séquelles à long terme, voire être mortelle.

D'où provient le monoxyde de carbone?

Tout appareil ou véhicule qui brûlent un combustible tel que l'essence, le bois, le propane, le mazout, etc., peut produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces appareils fonctionnent mal, ou utilisés dans des endroits mal ventilés, la quantité de monoxyde de carbone peut être dangereuse pour la vie.

Exemples d'appareils et véhicules à combustible :

- tout système de chauffage non électrique : chaudière au mazout, poêle à bois, chaufferette, etc. ;
- les véhicules motorisés : voiture, moto, véhicule tout-terrain, motoneige, etc. ;
- les génératrices ;
- les petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffeuse, etc. ;
- les électroménagers au gaz ou au propane : cuisinière, réfrigérateur, sècheuse, etc. ;
- les appareils de plein air : barbecue, lampe réchaud, etc.

Quels sont les principaux symptômes d'une intoxication?

- Maux de tête
- Fatigue
- Nausées
- Vomissements
- Perte de conscience

Quoi faire lorsque vous avez des symptômes ou qu'un avertisseur de monoxyde de carbone sonne?

Vous devez avant tout penser à votre sécurité.

- Quittez les lieux et dirigez-vous à l'extérieur.
- Composez le 9-1-1 ou appelez le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.
- Attendez l'autorisation d'un pompier pour retourner à l'intérieur, même pour quelques minutes.
- **Consulter un médecin pour traiter une intoxication au monoxyde de carbone même si les symptômes se sont résorbés.**

Comment vous protéger du monoxyde de carbone?

- Installez un avertisseur dans tous les endroits où il y a des sources de monoxyde de carbone (maison, garage, chalet, etc.).
- Faites vérifier votre système de chauffage (bois, gaz, mazout) chaque année.
- Ne laissez jamais fonctionner un moteur (véhicule, outil, etc.) dans un garage, un atelier ou un abri d'auto, même la porte ouverte.
- Assurez-vous de bien dégager le tuyau d'échappement de votre véhicule l'hiver.
- N'utilisez jamais un four au gaz en guise d'appareil de chauffage et n'utilisez pas le barbecue à l'intérieur ou dans un endroit clos ou mal ventilé.
- Installez votre génératrice à l'extérieur et loin des entrées d'air (fenêtre, porte, système de ventilation) pour éviter que le monoxyde s'infilte et contamine l'air intérieur.

Pour obtenir plus d'information, visitez le www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/intoxication-au-monoxyde-de-carbone

Texte version courte

Le monoxyde de carbone tue! Protégez-vous

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'irrite pas les yeux ni les voies respiratoires. Une intoxication peut causer des séquelles à long terme, voire être mortelle.

Quels sont les principaux symptômes d'une intoxication?

- Maux de tête
- Fatigue
- Nausées
- Vomissements
- Perte de conscience

Quelles sont les meilleures façons de prévenir une intoxication au monoxyde de carbone?

- Installez un avertisseur dans tous les endroits où il y a des sources de monoxyde de carbone (maison, garage, chalet, etc.).
- Faites vérifier votre système de chauffage (bois, gaz, mazout) chaque année.
- Ne faites pas fonctionner un moteur (véhicule, outil, etc.) dans un garage, un atelier ou un abri d'auto, même la porte ouverte.

En cas d'urgence, composez le 9-1-1 ou appelez le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060

Texte version médias sociaux (Facebook)

Inodore. Incolore. Sournois. Le monoxyde de carbone tue! Protégez-vous. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut détecter la présence de gaz et vous la signaler. Une intoxication peut causer des séquelles à long terme, voire être mortelle. En cas d'urgence, composez le 9-1-1 ou appelez le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060. Pour obtenir plus d'information, visitez le www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/intoxication-au-monoxyde-de-carbone